



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS

Communauté de communes Ambert Livradois Forez

DECISION n°2026-059

Attribution de subvention d'aides à l'habitat – Pacte Territorial France Rénov avril 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°6 en date du 7 novembre 2019 octroyant une aide complémentaire de 5 % du montant des travaux financés par l'Anah dans le cadre du PIG départemental « Habiter Mieux »,

Vu la délibération n°8 en date du 4 février 2021 validant le règlement d'attribution des aides à l'amélioration de l'habitat privé dans le cadre du PIG « Habiter Mieux » ;

Vu l'avis du bureau communautaire réuni le 27 mai 2026,

Monsieur le Président

**DECIDE**

**Article 1** : d'attribuer les aides suivantes :

Propriétaires	Adresses	Type de travaux	Montant des travaux	Subvention de l'Anah	Abondement d'ALF	Financements complémentaires ALF
BOUTROLLE Violette	1 Route du Brugeron 63 880 Olliergues	Rénovation énergétique globale	85 814 €	63 000 €	1 000 €	2 250 €
COULOMBEL Louis	4 Route d'Eglisolles 63 840 Viverols	Rénovation énergétique globale	29 994 €	32 000 €	1 000 €	750 €
GRANET Joseph	Le Cheix 63 590 Tours-sur- Meymont	Autonomie	10 720 €	7 504 €	536 €	
GRAS Emile	Thiolières 63 600 Champétières	Autonomie	6 957 €	3 479 €	348 €	
LAFARGE Edith	La Volpie 63 990 Job	Rénovation énergétique globale	85 000 €	32 000 €	1 000 €	3 000 €
LEPELTIER Mathilde	Liorangues 63 890 Le Monestier	Rénovation énergétique globale	46 374 €	32 000 €	1 000 €	1 307 €
LICON Rosa-Maria	116 Route de la Tissonnière 63 600 Champétières	Rénovation énergétique globale	38 332 €	30 666 €	1 000 €	939 €
MAILLET Nadège	7 rue Annet Sauvade 63 600 Ambert	Rénovation énergétique globale	54 842 €	49 358 €	1 000 €	
MERLAY Karen	290 Chemin des domaines Gaudon 63 520 Ceilloux	Rénovation énergétique globale	43 763 €	32 000 €	1 000 €	1 274 €



TRIGANO Sandra	4 Oagnier 63 590 Cunlhat	Rénovation énergétique globale	44 563 €	32 000 €	1 000 €	4 228 €
VERGNE Guillaume	Collangette 63 600 Champétières	Rénovation énergétique globale	79 889 €	32 000 €	1 000 €	4 314 €

**Article 2 :** La date d'éligibilité des dépenses est fixée à la date d'agrément de l'Anah.

**Article 3 :** La subvention sera imputée à l'opération 119 du budget communautaire et le bureau autorise Monsieur le Président à procéder au mandatement après constat de la réalisation des travaux et remise d'une copie des factures acquittées.

**Article 4 :** Cette décision sera inscrite au registre du Président ouvert à cet effet. Un extrait sera publié sur le site internet de la Communauté de communes. Expédition en sera adressée à Madame la Sous-préfète d'Ambert.

Fait à AMBERT, le 27 mai 2026

Le Président,  
Daniel FORESTIER



Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe qu'en application des dispositions de l'article L.2131-1 du CGCT et de l'article R. 421-5 du Code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours, devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage, ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat.